

Assemblée communale ordinaire du mardi 28 juin 2011 à 20h00 à la salle communale de Mervelier

Cette assemblée communale ordinaire a été convoquée par le journal officiel n° 21 du 15 juin 2011, ainsi que par l'info communale distribuée dans tous les ménages. Une convocation a également été posée au panneau d'affichage public.

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 1^{er} juin 2011.
2. Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2010.
3. Discuter et adopter le dépassement de crédit de Fr. 56'300.00 pour la rénovation du bâtiment du Cerneux-sur-l'Eau, à couvrir par voie d'emprunt.
4. Discuter et adopter un crédit de Fr. 40'000.00 pour la réalisation de la planification agricole, à couvrir par le compte courant.
5. Discuter et adopter un crédit de Fr. 50'000.00 pour l'assainissement du bâtiment « Rière le Moulin 1 », à couvrir par voie d'emprunt.
6. Divers.

La présidente Béatrice Kottelat ouvre l'assemblée à 20h00 et remercie les personnes présentes.

Nomination des scrutateurs

Le scrutateur suivant est proposé et accepté à l'unanimité par une levée de main :

- Denis Jobin

Il y a 21 personnes présentes sur les 441 ayants droit dans notre commune.

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 1^{er} juin 2011.

L'assemblée l'accepte à l'unanimité par une levée de main.

2. Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2010.

Rapporteur : Martine Brêchet

Alors que le budget prévoyait un déficit de **fr. 25'377.00**, le compte de fonctionnement municipal 2010 se solde avec un déficit de **fr. 44'422.28**, ceci après utilisation d'une réserve comptable constituée lors de précédents exercices.

Ce mauvais résultat s'explique principalement par des erreurs de budgétisation et des frais extraordinaires. Les principaux éléments divergeant sont les suivants :

- Elections, commissions diverses	+ 4'500.00
- Entretien des routes	+ 14'600.00
- Entretien des bâtiments scolaires	+ 22'000.00
- Transport d'élèves	+ 15'000.00
- Dépenses générales pour l'enseignement (contribution)	+ 37'500.00
- Participation à l'aide sociale (Etat)	+ 41'000.00
- Intérêts des dettes	- 6'000.00
- Entretien des cours d'eau	- 5'600.00
- Ecole primaire	- 5'000.00
- Protection civile, secours	- 11'000.00

Le total des produits est plus élevé, à hauteur de 8,4 %, que ce qui avait été planifié. Les charges ont, quant à elles, dépassé les prévisions dans une plus grande mesure (+12,2%). Le récapitulatif des comptes est en annexe.

La dette communale à moyen et long terme au 31.12.2010 s'élevait à environ **fr. 2'631'000.00**; ce qui représente **fr. 4'681.00** par habitant. La fortune nette diminue à **fr. 409'683.85**.

Le compte de fonctionnement bourgeois 2010 se solde avec un déficit de **fr. 24'240.10** alors qu'au budget, ce dernier atteignait **fr. 9'280.00**. Cette importante variation négative s'explique par :

- Frais d'avocat :	+ 3'284.00
- Commissions	+ 2700.00
- Révision du plan forestier, contribution de solidarité AJEF	+ 10'000.00
- Entretien des chemins	- 5'700.00
- Ventes de bois	- 50'000.00

Le résultat du compte forestier présente un déficit de **fr. 17'753.00** après utilisation d'un fonds. Le récapitulatif des comptes est en annexe.

La dette bourgeoise à long terme s'élève à **fr. 390'046.10** et la dette bourgeoise envers la municipalité s'élève à **fr. 284'673.85**. La fortune nette reste inchangée à **fr. 723'011.55**.

Comptes municipaux 2010						
Rubriques	Charges			Produits		
	Budget	Compte	Différence	Budget	Compte	Différence
1. Administration	159'400.00	175'093.08	15'693.08	38'350.00	44'106.15	5'756.15
2. Travaux publics	101'700.00	114'274.20	12'574.20	73'500.00	75'954.50	2'454.50
3. Affaires juridiques	6'950.00	2'660.45	-4'289.55	1'700.00	9'000.00	7'300.00
5. Instruction	740'099.00	798'320.20	58'221.20	40'150.00	51'723.95	11'573.95
6. Aide Sociale	269'400.00	334'012.30	64'612.30	7'600.00	46'876.75	39'276.75
7. Economie	9'200.00	6'264.80	-2'935.20	200.00	200.00	0.00
8. Finances	211'250.00	214'209.90	2'959.90	31'670.00	79'321.70	47'651.70
9. Impositions	79'200.00	135'458.80	56'258.80	1'360'852.00	1'430'683.55	69'831.55
11. Enlèvement des ordures	38'300.00	39'550.15	1'250.15	38'300.00	39'550.15	1'250.15
12. Inhumations	4'700.00	1'985.30	-2'714.70	2'500.00	600.00	-1'900.00
13. Service du feu	13'000.00	10'456.40	-2'543.60	13'000.00	9'846.45	-3'153.55
14. Canalisation	43'800.00	37'512.55	-6'287.45	43'800.00	37'512.55	-6'287.45
15. Service des eaux	55'000.00	74'035.30	19'035.30	55'000.00	74'035.30	19'035.30
Totaux	1'731'999.00	1'943'833.43	12.23%	1'706'622.00	1'899'411.05	11.30%
Bénéfice (+) ou perte (-)				-25'377.00	-44'422.38	

Comptes Bourgeois 2010				
Rubriques	Charges		Produits	
	Budget	Compte	Budget	Compte
1. Autorités	25'400.00	30'967.15	450.00	394.30
2. Travaux publics	7'150.00	1'382.20	0.00	0.00
8. Finances	41'300.00	52'105.05	64'120.00	59'820.00
18. Exploitation forestière	210'500.00	191'099.75	210'500.00	191'099.75
Totaux	284'350.00	275'554.15	275'070.00	251'314.05
Excédent de charges			9'280.00	24'240.10
en % du total des charges				9.6%

Questions :

Monsieur Denis Jobin demande si dorénavant, les contrôles sont plus rigoureux par rapport à la vente du bois. Martine Bréchet répond positivement. Marlyse Fleury rajoute qu'il s'agit d'une ancienne faillite.

Hubert Kottelat, membre de la commission de vérification des comptes donne lecture du rapport de vérification. La commission a procédé à la vérification des comptes du 10 au 24 mai 2011, elle s'est basée sur le cahier des charges émis par le Service des communes et sur le décret concernant l'administration financière des communes. La commission de vérification des comptes félicite Madame Alexandra Wingeier, caissière communale, pour la tenue et l'excellente présentation des comptes 2010. Compte tenu de ce rapport, la commission invite l'assemblée à accepter les comptes 2010 et d'en donner décharge à la caissière.

Au vote à main levée l'assemblée accepte à l'unanimité les comptes municipaux 2010.

Au vote à main levée l'assemblée accepte à l'unanimité les comptes bourgeois 2010.

Au vote à main levée l'assemblée accepte à l'unanimité de donner décharge au Conseil communal ainsi que la caissière.

3. Discuter et adopter le dépassement de crédit de Fr. 56'300.00 pour la rénovation du bâtiment du Cerneux-sur-l'Eau, à couvrir par voie d'emprunt.

Rapporteur : André Marquis

Un dépassement de crédit a été accepté par notre assemblée bourgeoise du 1^{er} juin 2011 afin de finaliser la rénovation du Cerneux-sur-l'Eau.

• Crelier Steeve	Fr.	655.20		
• Charmillot Jean-Luc	Fr.	154.80		
• Matériaux Sabag	Fr.	8'091.80		
• Rihs Jean-Pierre	Fr.	1'035.10		
• Inelectro	Fr.	15'747.00		
• Marquis Djemila	Fr.	4'582.25		
• Marquis André	Fr.	17'891.85		
• Marquis Pierre	Fr.	654.30		
• Marquis Michel	Fr.	488.00		
• Dominé Gilbert	Fr.	10'357.45		
• Künzi	Fr.	28'500.00		
• FMB	Fr.	24'638.25		
• Juillerat Clément et Pierre	Fr.	17'967.30		
• BRVT	Fr.	3'500.00		
• Subvention FMB			Fr.	7'338.30
• TOTAL	Fr.	134'263.40	Fr.	7'338.30 = Fr. 126'925.10

Questions :

Armand Fleury demande si une conduite a été creusée depuis jardin dessus et par qui ? André Marquis répond oui et par Michel Marquis et Pierre Marquis.

Au vote à main levée, l'assemblée accepte à l'unanimité le dépassement de crédit de Fr. 56'300.00 pour la rénovation du bâtiment du Cerneux-sur-l'Eau, à couvrir par voie d'emprunt.

4. Discuter et adopter un crédit de Fr. 40'000.00 pour la réalisation de la planification agricole, à couvrir par le compte courant.

Rapporteur : Marlyse Fleury

La planification agricole consiste à mener une réflexion stratégique sur l'avenir de l'agriculture d'une commune ou d'une région. Elle comporte un état de la situation, la mise en évidence des problèmes et la définition d'objectifs et d'actions à réaliser. Elle est un processus participatif avec un groupe de projet et un groupe de concertation. Un cahier des charges est à la base du mandat que nous confierons à la FRI si l'assemblée en accepte le coût. Le taux de subventions prévu pour cette étude est de 37% du canton et 37% de la confédération.

Tous les agriculteurs de la commune ont acceptés de réaliser ce projet.

Questions :

Michel Marquis demande : une fois l'étude faite quels sont les résultats ? Marlyse Fleury répond que c'est pour le territoire et pour l'agriculture de la commune.

Michel Marquis demande pourquoi ce n'est pas un projet intercommunal. Marlyse répond que c'est une stratégie des surfaces.

Denis Jobin demande qui sont les acteurs de ce projet. Marlyse répond que ce sont les propriétaires fonciers de terre agricoles et les agriculteurs.

Hubert Kottelat demande si le montant de Fr. 40'000.00 c'est un montant brut. Marlyse Fleury répond positivement.

Au vote à main levée, l'assemblée accepte à l'unanimité un crédit de Fr. 40'000.00 pour la réalisation de la planification agricole, à couvrir par le compte courant.

5. Discuter et adopter un crédit de Fr. 50'000.00 pour l'assainissement du bâtiment « Rière le Moulin 1 », à couvrir par voie d'emprunt.

Rapporteur : André Marquis

Le Conseil communal vous propose d'accepter un crédit pour l'assainissement du bâtiment « Rière le Moulin 1 ». Les travaux à réaliser sont :

- l'isolation de la toiture
- la réfection de la place goudronnée
- la finition du drainage
- le changement de la porte d'entrée et du solde des anciennes fenêtres

Denis Jobin demande si après ce crédit d'autres travaux sont prévus ? André répond négativement, simplement de petits travaux de maintenance.

Au vote à main levée, l'assemblée accepte à l'unanimité un crédit de Fr. 50'000.00 pour l'assainissement du bâtiment « Rière le Moulin 1 », à couvrir par voie d'emprunt.

6. Divers.

Places de pique-nique

Michel Marquis trouve que depuis que la protection civile n'est plus active, les places de pique-nique ne sont plus entretenues. Jean-Paul Bloque répond que Jean-Claude Kormann se charge de réparer les tables et qu'un groupe de travail a été constitué pour entretenir les places de pique-nique.

Fusion des communes

Michel Marquis demande qu'ont données les séances d'information à la population au sujet de la fusion des communes. Marlyse Fleury répond que la majorité des éléments discutés non pas été retenus par le comité de fusion. Différents éléments ne sont pas encore finalisés (par exemple le budget). Des soirées d'atelier sont prévues pour toute la population. La votation se fera dans le courant du mois de février 2012.

Michel Marquis demande comment procéder pour sortir de ce comité. Marlyse Fleury répond qu'elle va se renseigner.

Andréa Casarico trouve qu'il faut laisser la possibilité aux citoyens de se prononcer.

Maurice Mouttet rajoute que la commune qui dira non devra bien un jour y entrer. André Marquis répond que ce n'est pas démocratique.

Denis Jobin trouve que ce n'est pas bien que les conseillers doivent signer cette convention pour que la population puisse voter.

Pause estivale

Le bureau communal sera fermé du 18 juillet au 15 août.

Remerciements

Marlyse Fleury souhaite remercier les membres des Sociétés Réunies et Maurice Mouttet pour les événements qui se sont déroulés dernièrement (réception de la fanfare, Danse sur la Doux, exposition d'Augustin Rebetez

Félicitations

Marlyse Fleury souhaite féliciter l'ECCM pour leur excellent résultat lors du concours fédéral.

Marlyse Fleury félicite également le groupe juniors C du FC Val Terbi qui a terminé 1^{er} de la coupe jurassienne.

La parole n'étant plus utilisée, la Présidente, Madame Béatrice Kottelat, lève l'assemblée à 21h15 devant 21 personnes présentes.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

PRESIDENTE
Béatrice Kottelat

SECRETAIRE
Alexandra Wingeier